

Dossier de demande d'autorisation pour un élevage soumis aux ICPE

Vous êtes

En demande de conseils sur votre projet soumis à autorisation (ICPE), pour vous aider à prendre du recul et intégrer toutes les approches techniques et administratives menant au dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Vous souhaitez

- être conseillé et accompagné dans la réflexion de votre projet pour y intégrer tous les éléments qui lui permettront d'être viable et pérenne,
- être en règle vis-à-vis des réglementations qui s'appliquent à votre exploitation.

Nous vous proposons

- Une prestation individuelle, ponctuelle, réalisée par un conseiller spécialisé.
- Une série d'entretiens et de visites pour intégrer à votre projet la démarche nécessaire au montage d'un dossier de demande d'autorisation ICPE
- Différentes phases de conseils sur les approches agro-environnementales (plan d'épandage), zootechniques (projet bâtiment), économiques, administratives etc...

Notre expérience/nos références

Un conseiller spécialisé assure cette prestation de conseil et tous les dossiers que nous avons accompagnés depuis 2005 ont obtenu leur arrêté préfectoral d'autorisation.

Nous vous apportons

- Une sécurité dans l'élaboration et la conduite d'un projet très complexe, long et contraignant.
- Une méthode de travail basée sur des entretiens et des visites aboutissant à des comptes rendus de conseil aux différentes étapes de la réflexion de votre projet.
- La réalisation d'un dossier de demande d'autorisation qui présentera votre projet à l'administration, et au grand public, de façon claire et précise, pour l'obtention de l'arrêté d'autorisation d'exploiter.
- La réalisation d'un dossier de synthèse regroupant les différents comptes rendus intermédiaires et les justificatifs administratifs nécessaires.

LES +

- L'expérience dans l'accompagnement de projets d'élevage soumis à autorisation.
- La maîtrise des enjeux techniques, et réglementaires à prendre en compte.
- La liaison avec les autres conseillers pour une approche pluridisciplinaire de votre projet.

Modalités

- ✓ De l'information en amont.
- ✓ Des entretiens et des visites, sur sites et au bureau, faisant l'objet de comptes rendus sous 15 jours.
- ✓ Des comptes rendus de conseil en cours de prestation.
- ✓ La remise du dossier complet à l'échéance de la prestation (12 à 18 mois selon la complexité du dossier).

PRIX DE LA PRESTATION

Tarif et conditions de vente :
nous consulter

Nos engagements de service

- l'écoute, proche pour mieux vous comprendre
- la réactivité, pour garder une longueur d'avance
- l'efficacité, des prestations pertinentes au bon moment
- l'expertise, une large palette de compétences
- la clarté des informations, pour une relation en toute confiance
- l'éthique, des valeurs pour le respect de vos intérêts



Contact :

Monsieur Martin TRUCHOT
Tél : 03.84.77.14.60
Fax : 03.84.76.52.65

martin.truchot@haute-saone.chambagri.fr